

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20h06

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 septembre 2021 :

Vote : 11 voix pour

Secrétaire de séance : Ludovic BARBONI

## 1 - Délibération concernant la décision modificative n°2

Madame le maire explique la nécessité de rééquilibrer le budget suite à une erreur d'écriture. Il convient ainsi de procéder à une écriture de + 861,36 € en recette d'investissement.

Vote pour : 11

## 2 - Délibération modifiant la délibération n°008 - 2021 « vote du compte administratif »

Madame le maire explique que suite à la rédaction de cet arrêté, cette délibération comporte des montants discordants avec les résultats issus du compte de gestion. Il convient donc de rétablir le montant exact.

Résultat de l'exercice de fonctionnement + 60 807,94 € (contre 60 808,54 € sur la délibération précédente).

Votes pour : 11

## 3 - Délibération modifiant la délibération 014 – 2021 « Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 » suite a une erreur de plume

Madame le maire explique que suite à la rédaction de cet arrêté, cette délibération comporte des montants discordants avec les résultats issus du compte de gestion. Il convient donc de rétablir le montant exact.

Résultat de clôture en fonctionnement + 383 517,10 € (contre 383 517,70 € sur la délibération précédente).

Résultat de clôture en investissement – 6 549,73 € (contre + 8 564,43 € sur la délibération précédente).

Vote pour : 11

## 4 - Délibération concernant l'autorisation pour le maire de procéder à la vente de la parcelle B 1322

Suite à la demande de Monsieur Jean Regaldo qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle B 1322 au lieu-dit Chef-Lieu. Le conseil se prononce favorablement à cette vente au prix de 72 € le m<sup>2</sup> pour une surface de 33 m<sup>2</sup>. A cela il faudra ajouter les frais liés à la vente qui seront à la charge de l'acquéreur. Le conseil autorise madame le maire à signer tous documents administratifs liés à ce dossier.

Vote pour : 11

## 5 - Délibération concernant la nomination d'un régisseur mandataire suppléant

Le régisseur mandataire suppléant est nommé par la collectivité. Il s'agit d'une personne physique chargée de procéder au paiement des dépenses ou à l'encaissement des recettes. Il remplace en cas d'absence le régisseur principal. La personne proposée est Madame Carole Currivand.

Vote pour : 11

## 6 - Délibération concernant la désignation d'un agent recenseur pour le recensement 2022

Madame Laëtitia Odile, coordonnateur communal du recensement informe que la campagne de recensement se déroulera du 20 janvier 2022 au 21 février 2022 sur notre commune. Afin de mener à bien cette mission, le conseil désigne un agent recenseur en la personne de Carole Currivand, pour aider la population dans les démarches associées. La rémunération allouée sera de 800 euros et sera budgétisée sur

l'exercice communal de l'année 2022. Les heures de formation inhérentes à cette activité seront payées en heures complémentaires.

Vote pour : 11

#### **7 - Délibération modifiant le coordonnateur suppléant pour le recensement 2022**

Madame le maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 juin 2021, Madame Carole Currivand avait été nommée coordonnatrice suppléante pour le recensement 2022. Au vu de sa nouvelle fonction d'agent recenseur, elle ne peut plus assurer cette fonction. Il convient donc de modifier cette délibération avec la désignation d'un nouveau coordonnateur suppléant en la personne de Ludovic Barboni.

Vote pour : 11

#### **8 - Délibération autorisant madame le Maire à signer les documents afin de louer l'appartement communal situé au-dessus de la mairie**

Monsieur James Blanc informe le conseil de la fin imminente des travaux de rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie. L'inauguration aura lieu dans le mois à venir sauf aléas techniques (il ne reste que les travaux de la cuisine à effectuer). Il convient donc de mettre en location le bien.

Loyer proposé : 550 euros + Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères + un mois de caution.

Le conseil autorise madame le maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Vote pour : 11

#### **9 - Délibération concernant le reliquat du FDEC 2021**

Madame le maire indique que la commune a déposé deux dossiers afin de prétendre aux subventions liées aux reliquats du FDEC 2021 :

- Dossier 1 : Isolation du plafond de la garderie pour un montant de 2557,60 € HT.
- Dossier 2 : Démontages des cheminées sur le toit de la mairie suite à de nombreuses infiltrations pour un montant de 3 312,50 € HT.

Vote pour : 11

#### **10 - Délibération concernant l'adhésion à la convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Madame le maire explique que le centre de gestion de la Savoie a procédé à la mise en concurrence, le 26 mars 2021, de sociétés d'assurances, en vue de conclure une nouvelle convention de participation prévoyance pour les agents. Le 21 juin 2021 le CDG 73 a retenu l'offre présentée par le groupement de Siaci St Honoré (mandataire) et ISPEC (assureur), à compter du 1 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame le maire indique que la commune a fixé un montant participatif de 8 € proratisé au temps de travail de l'agent. Le Comité Technique a rendu un avis favorable le 21 octobre 2021.

Vote pour : 11

#### **Questions diverses :**

- M. et Mme Siegwalt souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain face à l'église attenante à la parcelle 593 d'une surface d'environ 4 m<sup>2</sup> pour permettre une implantation plus logique de la maison et un accès plus aisé. Prix 72€ / m<sup>2</sup> + frais à la charge du demandeur.
- Madame Murielle Boson demande l'autorisation de se garer face à l'abribus des bons durant les périodes neigeuses.
- Déneigement devant la mairie et l'école – Proposition d'un emploi saisonnier en la personne d'Hugo Carcey-Collet à compter du 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 31 mars.

- Monsieur Cédric Boiron a procédé à la vérification des poteaux et bouches incendies sur la commune. Cette vérification n'ayant pas été faite depuis longtemps elle a pu occasionner quelques désagréments pour les usagers en créant des remous de particules sur le réseau.
- Sous réserve des conditions sanitaires, le repas des aînés est fixé au dimanche 16 janvier 2022, avec l'intervention d'une troupe de théâtre. Les habitants sont conviés autour de la traditionnelle galette des Rois. Monsieur Boiron souhaite que des habitants de la commune, extérieurs au conseil, soient associés aux préparatifs.
- Remerciement de la paroisse Notre dame des Belles Cimes pour le prêt de la salle polyvalente le 20 juillet 2021
- Remerciements de l'APE pour la subvention accordée par la mairie.
- Discussion autour de la renégociation du taux communal d'aménagement pour les constructions à venir DDT (Accès, réseaux, la viabilisation) Taux actuel : communal 3% - Départemental 2,5%. Il est proposé d'augmenter de 1%. Un conseil extraordinaire aura lieu mercredi 24 novembre à 19h15.
- Le plan numérique du RPI Allondaz-Thénésol a été validé et le matériel informatique a été installé à l'école de Thénésol.
- Suite au décret no 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, la commune a l'obligation de proposer aux habitants le paiement dématérialisé des services de cantine et de garderie d'ici janvier 2022. Les démarches administratives sont en cours.
- A la demande de la commune, l'ASDER a effectué une étude sur la pertinence d'équiper le toit de la mairie en panneaux photovoltaïques dans une logique d'autoconsommation. Cette étude s'avère positive et comporte des informations techniques et budgétaires qui permettront d'éclairer les membres du conseil sur la mise en œuvre de ce projet.
- Monsieur Nicolas Bauvy expose les études effectuées conjointement avec les agents d'Arlysère sur la remise en état des chemins communaux. Monsieur Boiron insiste sur le fait que ces chemins constituent un lien entre les hameaux et les habitants. Certains points restent néanmoins à discuter avec les propriétaires et agriculteurs afin que tous puissent cohabiter dans une logique constructive.

Fin du conseil 23 h

